

## AVIS DE COURSE

### Championnat Département Voile de la Gironde par équipe de club (5B)

21 octobre 2018

Centre de Voile de Bordeaux-Lac

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.3 les règlements fédéraux.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata se courre sur les bateaux mis à la disposition par l'organisation

3.1.1 - Open Bic (Comité Départemental de Voile de la Gironde)

3.1.2 - Catamarans (Centre de Voile de Bordeaux-Lac)

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

Formation de l'équipe

- 4 coureurs d'un même club
- Moins de 16 ans à la date de l'épreuve
- Un équipage catamaran
- Un coureur OpenBic
- Un arbitre ou organisateur (possibilité d'âge de moins de 19 ans dans ce cas-là)

*Nota : les brassières de sécurité ne sont pas fournies et devront être portés à tout moment sur l'eau.*

#### 4. DROITS A PAYER : 10 €uros pas équipage

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription et préparation des bateaux le 21 octobre de 10h30 à 12h

5.2 Un briefing est prévu à 12h30

5.3 Jours de course

| Date            | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement |
|-----------------|---|
| 21 octobre 2018 | 13h   |

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles le jour de l'épreuve.

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit (voir annexe Parcours)

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

- 9.1 2 courses par équipage devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 Toutes les courses comptent pour le classement.
- 9.3 Le vainqueur sera l'équipe ayant le moins de point
- 9.4 Les équipes incomplètes seront classées après la dernière équipe complète.  
Les équipes de 3 coureurs seront classées après les équipes de 4 coureurs  
Une équipe devra être formée au minimum de 3 coureurs.
- 9.5 Classement de type « Flotte Collective » (pas de classement individuel)

**10. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués aux trois premiers équipages.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE**

En participant à cette compétition, le concurrent autorise l'autorité organisatrice et les sponsors éventuels de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à cette régata.

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le Centre de Voile de Bordeaux-Lac

## Annexe Parcours

**Toutes les bouées seront à laisser à tribord.**



